



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

réservistes

Question écrite n° 42148

Texte de la question

A la suite de l'adoption de la loi relative à l'organisation de la réserve militaire, M. François Sauvadet appelle l'attention de M. le ministre de la défense sur l'importance des activités de réserve et la nécessité de les maintenir à leur niveau actuel. Certains réservistes sont préoccupés de voir le budget de la défense diminuer et souhaiteraient, dans l'optique d'une pleine réussite du lien armée-nation et de la promotion de l'esprit de défense, obtenir des assurances quant au soutien apporté à la réserve militaire. Il souhaite avoir l'avis du Gouvernement sur cette question et savoir si les activités de réserve seront effectivement soutenues dans l'avenir.

Texte de la réponse

Les travaux d'élaboration et de mise à niveau de la loi de programmation militaire ont pris en compte la dimension financière de la réserve militaire de telle sorte qu'elle dispose des moyens de remplir son rôle. Ainsi, les mesures figurant dans la loi de programmation militaire concrétisent l'effort financier qui doit permettre la mise en oeuvre rapide du nouveau dispositif. Les crédits consacrés à la réserve sont en constante progression : ils évoluent de 230 millions de francs en 1996 à 584 millions de francs en francs constants, le montant total des crédits affectés aux réserves en 2000 s'élevant à 350 millions de francs. Outre son rôle de renfort temporaire des militaires professionnels, la réserve représente un vecteur essentiel du renforcement du lien qui unit la Nation et son armée. Le Gouvernement s'est engagé à soutenir les activités de réserve et, à cet effet, un conseil supérieur de la réserve militaire a été créé. Véritable observatoire de la réserve, cette institution sera à même de suivre l'évolution des activités des réservistes et de proposer toutes les mesures susceptibles d'en améliorer l'efficacité.

Données clés

Auteur : [M. François Sauvadet](#)

Circonscription : Côte-d'Or (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42148

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 février 2000, page 1078

Réponse publiée le : 1er mai 2000, page 2733